

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1427

18 mai 2016

### SOMMAIRE

Aktua Luxco Holding 2 S.à r.l. ....	68463	H&F Barolo Lux 1 S.à r.l. ....	68451
Argan 2 S.à r.l. ....	68463	I.K. LUX SERVICES ....	68480
Aries S.A. ....	68464	International Partners Advice S.A. ....	68452
Arkham International S.A. ....	68488	IPASE LUX S.à r.l., Incentive Partners Accord	
BRODE Capital S.C.A., SICAV-SIF ....	68464	Service Luxembourg S.à r.l. ....	68468
CAHVA ....	68460	Isopack Machinery S.A. ....	68452
Compagnie de Négoce Utilitaire Africaine ...	68454	JBS Aspelt S.à r.l. ....	68452
Cross Ocean USD ESS I Lux 2 S.à r.l. ....	68455	Laurent Properties S.A. ....	68452
Emmalux 2 S.à r.l., SPF ....	68471	Lily Invest S.A. ....	68453
e-Planet S.A. ....	68454	Os Aguias Band a.s.b.l. ....	68485
F.C. Les Amis de la Moselle Remerschen		Panattoni Germany Holding S.à r.l. ....	68483
A.s.b.l. ....	68475	Panattoni Germany Holding S.à r.l. ....	68483
F.C. Schengen A.s.b.l. ....	68475	Pax-Media S.A. ....	68481
Fidelisco Capital Markets S.à r.l. ....	68477	P & F Group S.à r.l. ....	68485
Fine Art Consults & Trading S.A. ....	68477	P.I.H. Property Investment Holdings Luxem-	
Fortimmo S.A. ....	68450	bourg S.A. ....	68487
Genesta Nordic Capital Fund Management S.à		PLT VII S.à r.l. ....	68460
r.l. ....	68450	Powerhouse Management ...	68481
G. Graf Eastern Properties ....	68450	Propneu S.A. ....	68482
GPE Juechen 8 (Lux) S.à r.l. ....	68451	Pure Finance S.A. ....	68482
Green Investments S.A. ....	68478	R.H.T. ....	68482
HBC Global Properties Luxembourg II S.à r.l.		RSF Holdings S.à r.l. ....	68488
.....	68465	Virtus Estates SA ....	68454
HBC Sally Luxembourg Holding II Company		W111 Invest S.à r.l. ....	68453
S.à r.l. ....	68465		

**Fortimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'administration du 9 octobre 2015 que la société FORTIMMO S.A. a désigné Monsieur Jean-Paul Goerens, ayant son adresse professionnelle au 14, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

FORTIMMO S.A.

Simone RETTER

*Administrateur*

Référence de publication: 2016072180/17.

(160035983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**G. Graf Eastern Properties, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.377.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme

G. GRAF EASTERN PROPERTIES SA dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 21 octobre 2013.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016072184/16.

(160036130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.632.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 février 2016 devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l. a accepté la démission avec effet immédiat des deux gérants suivants:

- Monsieur Carl-Henrik ROSELIUS, né le 07 mars 1964 à Helsingfors (Helsinki) (Finlande), demeurant à FI-00150 Helsinki, 36 D, Merimiehenkatu

- Monsieur Philip Zarb Mizzi, né le 18 mars 1982 à Pieta (Malte), demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l. a décidé de nommer comme nouveaux gérants de la société les personnes suivantes:

- Madame Maja Liisa Suutarinen, née le 3 juin 1960 à Mäntyharju (Finlande), demeurant à FI-00150 Helsinki, Launsbach, 3 D, Merimiehenkatu

- Madame Karin Mariska Koks, née le 23 septembre 1968 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à NL-2265 Eh Leidschendam, 10, 't Breede Weer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

*Pour la société Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l.*

Référence de publication: 2016072187/24.

(160035989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**GPE Juechen 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 198.671.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016*

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016 que:

le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Langham Hall Luxembourg Sàrl

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016072209/17.

(160034973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**H&F Barolo Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.694.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 22 février 2016 que H&F Barolo Lux 2 S.à r.l., l'associé de la Société, a transféré un total de 12.499 parts sociales détenues dans la Société aux nouveaux associés suivants et tel qu'il suit:

1- 12.497 parts sociales à H&F Barolo Lux CoInvest S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B203945;

2- 1 part sociale à H&F Barolo Cayman 1 Limited une exempted company ayant son siège à c/o Walkers Corporate Limited, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 308370;

3- 1 part sociale à H&F Barolo Cayman 2 Limited une exempted company ayant son siège à c/o Walkers Corporate Limited, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 308665.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales détenues
H&F Barolo Luxco 2 S.à r.l. . . . .	1 part sociale
H&F Barolo Lux CoInvest S.à r.l. . . . .	12.497 parts sociales
H&F Barolo Cayman 1 Limited . . . . .	1 part sociale
H&F Barolo Cayman 2 Limited . . . . .	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016072220/30.

(160035796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Isopack Machinery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 87.468.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 février 2016:*

- L'Assemblée a accepté les démissions de l'administrateur et administrateur-délégué Maître F. Croce et du commissaire aux comptes Whitehorse Consulting Inc.

- En remplacement des mandataires démissionnaires, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

\* Manager S.à r.l., une société ayant son siège social au 20 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

\* Luxfiducia S.à r.l. une société ayant son siège social au 20 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Il est à noter que le siège social de Director S.à r.l. est au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et que Monsieur Marc Van Hoek est domicilié professionnellement au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072242/19.

(160035865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**International Partners Advice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 83.664.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 6 février 2016*

*Conseil d'administration*

L'Actionnaire unique de la Société, décide d'accepter la démission avec effet au 15 février 2016 de Monsieur Didier Gueydon, né le 19 septembre 1963 à Asnières-sur-Seine (France), demeurant 40, Avenue du X septembre L-2550 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la société.

Référence de publication: 2016072253/12.

(160035975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**JBS Aspelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 202.149.

Suite au transfert, le 23 décembre 2015 de la totalité des parts sociales de la Société à JBS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.366, le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

JBS Luxembourg S.à r.l.: ..... 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2016072258/17.

(160035942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**Laurent Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.781.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2016 lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société LAURENT PROPERTIES S.A.*

- La démission de M. Christian BÜHLMANN de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 19 février 2016.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 19 février 2016. Son mandat prendra fin le 22 août 2018.

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, né le 16 juin 1980 à Opole (Pologne), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015. Son mandat prendra fin le 22 août 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAURENT PROPERTIES S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016072294/22.

(160035862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Lily Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.276.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 18 janvier 2016 à 18.00 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions de Madame Galina ROKOSUIEVA et Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs mandats d'Administrateurs.

Le Conseil d'Administration coopte deux Administrateurs remplaçants:

Monsieur Jean Philippe VAN HEMDEN, né le 20 janvier 1965 à Aalst, demeurant à L-8290 Kehlen, 2 Domaine de Brameschhof,

Madame Sandy VERSTRAETEN, née le 22 janvier 1971 à Terneuzen, demeurant à B-9300 Aalst, 121, Parklaan,

Monsieur Jean-Philippe VAN HEMDEN et Madame Sandy VERSTRAETEN reprendront les mandats des Administrateurs démissionnaires allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1<sup>er</sup> février 2016 à 14.30 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Marie Immacolata FLORANGE de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant:

Monsieur Mauro Sonja J VAN HEMDEN, né le 08 novembre 1996 à Gent, demeurant à B-9300 Aalst Parklaan, 121.

Monsieur Mauro Sonja J VAN HEMDEN reprendra le mandat de l'Administrateur démissionnaire allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LILY INVEST S.A.

Référence de publication: 2016072308/27.

(160036040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**W111 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.890.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 février 2016 à Luxembourg  
44, avenue J.F. Kennedy*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Gérants:

- Catégorie «A» de Monsieur Nadi SALAME

- Catégorie «B» de Monsieur Jean-Charles THOUAND

- Catégorie «B» de JALYNE S.A.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre de Gérants de trois à quatre par la nomination en tant que nouveau Gérant de catégorie «A» de:

Monsieur Marwan ISSA EL KHOURY  
né le 20 novembre 1972 à Beyrouth (Liban)  
demeurant rue Georges Chehadé, Immeuble Le Treillis, Beyrouth, Liban.

Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de THE CLOVER en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme  
JALYNE S.A.  
Signature  
*Gérant B*

Référence de publication: 2016072558/28.

(160035954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**e-Planet S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.144.

—  
EXTRAIT

Il résulte qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 le siège social situé au 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette de la société e-PLANET S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76144 a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WBM  
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016072575/14.

(160037148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

---

**Virtus Estates SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.282.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que M. Emanuele Cisa Asinari dei marchesi di Grésy e Casasco, né le 23 décembre 1964 à Turin (Italie), demeurant au 9, Via Cioos, 6952 Canobbio, Suisse, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière avec le titre de «président-directeur général» («chief executive officer») avec effet immédiate, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année civile 2017.

Il convient de noter que ce délégué à la gestion journalière, agissant individuellement, dispose du pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière et représente et engage la société en conséquence.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

*Pour la société*  
Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016072531/18.

(160035889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Compagnie de Négoce Utilitaire Africaine, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 166.699.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2016*

1. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de catégorie A, avec effet au 19 février 2016, de Messieurs Olivier Heymans et Damiens Heymans.

2. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de catégorie B, avec effet au 19 février 2016, de Monsieur Vincent Bia.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de catégorie A, avec effet au 19 février 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires se tenant en 2016:

- Vincent Bia, né le 11 avril 1957 à Anvers (Belgique), demeurant au 91, route de Genval B-1380 LASNES
- Quentin Scouflaire, né le 29 juillet 1965 à Tournai (Belgique) demeurant au 51, avenue du Gui, B-1180 Bruxelles.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016073920/17.

(160038727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**Cross Ocean USD ESS I Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.777.

In the year two thousand and sixteen, the fifth day of the month of February;

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder (the "Shareholder") being Cross Ocean USD ESS I Lux 1 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital two million four hundred thousand two hundred U.S. Dollars (USD 2,400,200), with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.737.

The Meeting was opened at 5.00 p.m., with Lara Forte, Lawyer residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Alen Langella, Lawyer residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Alen Langella, Lawyer residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholder, the proxy of the represented Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholder present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Conversion of the existing eighty thousand eight hundred eight (80,808) shares of the Company having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-), represented by (i) seven thousand three hundred forty-six class A shares (7,346) having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) and (ii) seventy three thousand four hundred sixty-two class B shares (73,462) having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) into eighty thousand eight hundred eight (80,808) ordinary shares having each a par value of one U.S. dollar (USD 1.-);

2. Amendments of the defined term "Shares" into "shares" to be applied throughout the Articles;

3. Reduction of the share capital from eighty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 80,808) to thirty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 30,808) represented by thirty thousand eight hundred eight (30,808) ordinary shares;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles that shall now be stated as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at thirty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 30,808) represented by thirty thousand eight hundred eight (30,808) ordinary shares with a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by 1915 Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

5. Subsequent amendment of article 6 of the Articles that shall now be stated as follows:

" 6.1. The Company's share capital is represented by ordinary shares, each of them having the same par value.

6.2. The shares may at all times only be held by a sole shareholder and any holding of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any transfer or acquisition of part of the shares shall always be void.

**6.3.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.

**6.4.** The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

**6.5.** The Company's shares are in registered form.”

6. Subsequent amendment of article 23 of the Articles that shall now be stated as follows:

**Art. 23. Interim dividends - Share Premium.**

“23.1 The board of managers or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's independent auditor(s), if any has/have stated in his/her/their report to the board of managers that the first two (2) conditions have been satisfied.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder by a resolution of the sole shareholder or of the manager(s) subject to any provisions of the 1915 Law and these articles of association.”

7. Restatement of article 24 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **24.1.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the sole shareholder, resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

**24.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.”

8. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First Resolution*

The meeting resolves to approve the conversion of the existing eighty thousand eight hundred eight (80,808) shares of the Company having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-), represented by (i) seven thousand three hundred forty-six class A shares (7,346) having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) and (ii) seventy three thousand four hundred sixty-two class B shares (73,462) having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) into eighty thousand eight hundred eight (80,808) ordinary shares having each a par value of one U.S. dollar (USD 1.-);

*Second Resolution*

The meeting resolves to approve the amendment of the defined term “Shares” into “shares” that should be applied throughout the Articles;

*Third Resolution*

The meeting resolves to reduce the share capital from eighty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 80,808) to thirty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 30,808) represented by thirty thousand eight hundred eight (30,808) ordinary shares; this reduction resulting in a total liquidation of the previous class B shares.

*Fourth Resolution*

The meeting resolves to restate article 5 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at thirty thousand eight hundred eight U.S. Dollars (USD 30,808) represented by thirty thousand eight hundred eight (30,808) ordinary shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

**5.2.** Under the terms and conditions provided by 1915 Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.”

*Fifth Resolution*

The meeting resolves to restate article 6 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **6.1.** The Company's share capital is represented by ordinary shares, each of them having the same par value.

**6.2.** The shares may at all times only be held by a sole shareholder and any holding of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any transfer or acquisition of part of the shares shall always be void.

**6.3.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.



6.4. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.5. The Company's shares are in registered form.”

*Sixth Resolution*

The meeting resolves to restate article 23 of the Articles that shall now be stated as follows:

**Art. 23. Interim dividends - Share Premium.**

“23.1 The board of managers or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's independent auditor(s), if any has/have stated in his/her/their report to the board of managers that the first two (2) conditions have been satisfied.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder by a resolution of the sole shareholder or of the manager(s) subject to any provisions of the 1915 Law and these articles of association.”

*Seventh Resolution*

The meeting resolves to restate article 24 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **24.1.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the sole shareholder, resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

**24.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.”

Nothing else being on the agenda, the Meeting was adjourned at 5.15 p.m..

*Expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Fund as a result of the present deed amount approximately to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le cinq février;

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique (l'«Associé») étant Cross Ocean USD ESS I Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de deux million quatre cent mille deux cent dollars U.S. (USD 2.400.200), ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.737.

L'Assemblée a été ouverte à 17.00 heures, avec Lara Forte, Juriste, résidant à Luxembourg, président l'assemblée générale, qui nomme Alen Langella, Juriste en tant que secrétaire, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu Alen Langella, Juriste en tant que scrutateur, résidant à Luxembourg.

Le comité de l'Assemblée a donc été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire de déclarer que:

I - L'Associé représenté, le mandataire de l'Associé représenté et le nombre de ses parts sociales sont notées sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire de l'Associé représenté et par le comité de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps par les autorités d'enregistrement.

La procuration de l'Associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphée «ne varietur» par la personne comparante.

II - En vertu de la liste de présence, les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société sont présentes ou représentées lors de l'Assemblée et que l'Associé présent ou représenté se considère lui-même comme étant dûment informé de l'ordre du jour et renonce à toute lettre de convocation.

III - L'assemblée est régulièrement constituée et peut de ce fait valablement délibérer sur l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Conversion des quatre-vingt mille huit cent huit (80.808) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) représenté par (i) sept mille trois cent quarante-six (7.346) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) et (ii) soixante-treize mille quatre cent soixante-deux (73.462) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) en quatre-vingt mille huit cent huit (80.808) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune sans différenciation de classe;

2. Modification du terme défini «Parts Sociales» en «parts sociales» à appliquer dans les statuts;

3. Réduction du capital social de quatre-vingt mille huit cent huit dollars U.S. (USD 80.808) à trente mille huit cent huit dollars U.S. (USD 30.808) représenté par trente mille huit cent huit (30.808) parts sociales ordinaires;

4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille huit cent huit dollars U.S. (USD 30.808) représenté par trente mille huit cent huit (30.808) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

**5.2.** Aux conditions et termes prévus par la Loi de 1915, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

5. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

**6.2.** Les parts sociales ne peuvent être détenues que par un associé unique. Toute détention de parts sociales par plus d'un associé est prohibée. Tout transfert ou acquisition partiel de parts sociales est considérée nulle.

**6.3.** Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**6.4.** La Société pourra racheter ou rembourser ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou remboursées et d'une réduction du capital social correspondante.

**6.5.** Les parts sociales sont émises sous forme nominative.»

6. Modification consécutive de l'article 23 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime d'Émission.**

«23.1 Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, réduit des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, a/ont considéré dans son/leur rapport au conseil de gérance, que les deux (2) premières conditions ont été satisfaites.

23.2 Toute prime d'émission, assimilée en tant que prime ou toute autre réserve distribuable, est librement distribuable à l'Associé Unique par une résolution de l'associé unique ou du/des gérant(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents statuts.»

7. Reformulation de l'article 24 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **24.1.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateurs.

**24.2.** Le surplus résultant de la réalisation des avoirs et de l'apurement du passif sera distribué en priorité à l'Associé Unique.»

8. Divers.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la conversion des quatre-vingt mille huit cent huit (80.808) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) représenté par (i) sept mille trois cent quarante-six (7.346) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) et (ii) soixante-treize mille quatre cent soixante-deux (73.462) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) en quatre-

vingt mille huit cent huit (80.808) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune sans différenciation de classe;

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la modification du terme défini «Parts Sociales» en «parts sociales» à appliquer dans les statuts;

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la réduction du capital social de quatre-vingt mille huit cent huit dollars U.S. (USD 80.808) à trente mille huit cent huit dollars U.S. (USD 30.808) représenté par trente mille huit cent huit (30.808) parts sociales ordinaires; cette réduction ayant pour résultat la liquidation totale de la classe B de parts sociales existant précédemment.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille huit cent huit dollars U.S. (USD 30.808) représenté par trente mille huit cent huit (30.808) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

**5.2.** Aux conditions et termes prévus par la Loi de 1915, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

**6.2.** Les parts sociales ne peuvent être détenues que par un associé unique. Toute détention de parts sociales par plus d'un associé est prohibée. Tout transfert ou acquisition partiel de parts sociales est considérée nulle.

**6.3.** Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**6.4.** La Société pourra racheter ou rembourser ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou remboursées et d'une réduction du capital social correspondante.

**6.5.** Les parts sociales sont émises sous forme nominative.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime d'Émission.**

«23.1 Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, réduit des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, a/ont considéré dans son/leur rapport au conseil de gérance, que les deux (2) premières conditions ont été satisfaites.

23.2 Toute prime d'émission, assimilée en tant que prime ou toute autre réserve distribuable, est librement distribuable à l'Associé Unique par une résolution de l'associé unique ou du/des gérant(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents statuts.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de reformuler l'article 24 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **24.1.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateurs.

**24.2.** Le surplus résultant de la réalisation des avoirs et de l'apurement du passif sera distribué en priorité à l'Associé Unique.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été ajournée à 16.30 heures.

*Frais*

Les parties comparantes déclarent que les frais, dépenses et honoraires et charges de toute nature qui incombent au Fond en raison de cet acte a été évalué à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Que le présent acte a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en début de document.

Le document a été lu aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, ce présent acte.

Signé: L. FORTE, A. LANGELLA, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4715. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Référence de publication: 2016073929/265.

(160038220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**CAHVA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.139.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 28 février 2016*

*Résolution*

Entre Madame Bérengère Van der Mersch, née à Bruxelles (Belgique) le 17 août 1981, domicilié à B-1150 Bruxelles (Belgique), av. Capitaine Piret 2, ci-après dénommé le vendeur,

Et Monsieur Philippe Marchal, né à Uccle (Belgique) le 12 janvier 1977 domicilié à B-3090 Overijse (Belgique), Roziereensesteenweg 26, ci-après dénommé l'acheteur

Le vendeur cède à l'acheteur, qui accepte, nonante-cinq (95) parts sociales de la société CAHVA, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.139

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2016073930/19.

(160038195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**PLT VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 202.533.

—  
In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

PLT VII Holdco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 203.068,

represented by Me Katia Panichi, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 9 February 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PLT VII S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of Me Léonie GRETHEN,

notary residing in Luxembourg, on 3 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) and registered with the RCS under number B 202.533.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

#### *Agenda*

1. To amend the nominal value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1) to ten cents (EUR 0.10) so that the share capital is represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each;

2. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to four million Euro (EUR 4,000,000) by the issue of thirty-nine million eight hundred seventy-five thousand (39,875,000) shares (the “New Shares”) of a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, for a total subscription price of forty-eight million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 48,487,500) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares and payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash and allocation of an amount of 3,987,500 Euro to the share capital and amount of 44,500,000 Euro to the share premium account of the Company;

3. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, to reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at four million Euro (EUR 4,000,000) divided into forty million (40,000,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.”

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1) to ten cents (EUR 0.10) so that the share capital is represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to four million Euro (EUR 4,000,000.-) by the issue of thirty-nine million eight hundred seventy-five thousand (39,875,000) shares of a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (the “New Shares”) for a total aggregate subscription price of forty-eight million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 48,487,500.-) (the “Subscription Price”) paid by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

It was resolved to allocate an amount corresponding to the aggregate nominal value of the New Shares of three million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,987,500.-) so issued to the share capital of the Company and an amount of forty-four million five hundred thousand Euro (EUR 44,500,000.-) to the freely distributable share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to provide for the above resolution in the form set forth in item 3 of the agenda.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille seize, le onzième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert agissant en remplacement Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PLT VII Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 203.068,

représentée par Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 9 février 2016 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de PLT VII S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée le 3 décembre 2015 suivant acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 202.533.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les décisions seront prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

1. Modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société pour la porter d'un euro (1 EUR) à dix centimes d'euros (0,10 EUR) afin que le capital social soit représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune;

2. Augmenter le capital social de la Société émis pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) par l'émission de trente-neuf millions huit cent soixante-quinze mille (39.875.000) parts sociales d'une valeur nominale dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix de souscription total de quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (48.487.500 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par apport en numéraire; attribution de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.987.500 EUR) émises au capital social et d'un montant de quarante-quatre millions cinq cent mille euros (44.500.000 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable;

3. Modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société comme indiqué ci-dessous:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) divisé en quarante millions de parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) chacune.»

Après avoir dûment examiné les points portés à l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales pour la porter d'un euro (1 EUR) à dix centimes d'euros (0,10 EUR) afin que le capital social soit représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à quatre millions d'euros (4.000.000.- EUR) par l'émission de trente-neuf millions huit cent soixante-quinze mille (39.875.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix de souscription total de quarante-huit millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (48.487.500.- EUR) (le «Prix de Souscription») payé par l'Associé Unique par un apport en numéraire.

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.987.500.- EUR) au capital social et un montant de quarante-quatre millions cinq cent mille euros (44.500.000.- EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus dans les formes indiquées au point 3 de l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à six mille cents euros (6.600.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Panichi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5193. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016073628/140.

(160037316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Aktua Luxco Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.206.

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 25 février 2016 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Francisco Javier Fernandez Espejel, né le 1<sup>er</sup> Décembre 1971 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement au Via de los Poblados, n°3, Parque Empresarial Cristalia, Edificio 1, 28033 Madrid, Spain en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 25 février 2016.

- de nommer Joel Cardenas San Martin, né le 3 mars 1978, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 25 février 2016.

- de nommer Myla Baguilat Tolentino, née le 15 juin 1988, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 25 février 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant de classe A:*

- Francisco Javier FERNANDEZ ESPEJEL

*Gérants de classe B:*

- Joel CARDENAS SAN MARTIN

- Myla BAGUILAT TOLENTINO

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Aktua Luxco Holding 2 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016073810/29.

(160038405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**Argan 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 202.049.

En date du 3 mars 2016, les décisions suivantes ont été prises:

- L'associé Intermédiate Finance II Plc a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 667,200 parts sociales, à l'associé Intermédiate Capital Group Plc.

En date 3 mars 2016 le capital social est donc réparti comme suit:

- L'associé ICG Recovery 2, 2008 S.A. détient 4,000,000 parts sociales;
- L'associé ICG European Fund 2006 N 2 S.à r.l. détient 4,395,200 parts sociales;
- L'associé Intermédiate Capital Group Plc détient 1,604,800 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073819/15.

(160038410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**Aries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 février 2016:

- d'accepter les démissions de Mesdames Angeliki ALAFI et Nerea NAZABAL JIMENEZ en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 28 février 2016;

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que administrateurs de la Société avec effet immédiat au 28 février 2016 et pour une période de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Mesdames Paola Garnero, née le 09 novembre 1976, à Cuneo, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et Anne Jansen Bölkow, née le 28 août 1980, à Aachen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

\* Madame Paola GARNERO;

\* Madame Anne Jansen BÖLKOW; et

\* Monsieur Jacob MUDDE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2016073820/26.

(160038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**BRODE Capital S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.523.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2016*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale des Actionnaires reconduit pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2016 le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRODE Capital S.C.A., SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

Sous la forme de Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2016073906/17.

(160038345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---



**HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBC Global Properties Luxembourg II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 197.740.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of January, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 197740 (the Company). The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2088 on 14 August 2015.

THERE APPEARS:

HBC Sally Luxembourg Holding Company S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 197707 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Aisling Murphy, lawyer, with a professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and waives, to the extent necessary, any convening notice;

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Change of the corporate name of the Company from its current name, i.e. “HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l.”, to “HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.”;

(2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change mentioned under item (1) above;

(3) Granting of authority in relation to item (1) above;

(4) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company;

(5) Acknowledgement of the resignations of Mr Richard Baker as class A manager and appointment of Mr Ian Putnam as new class A manager for an unlimited period of time, with immediate effect; and

(6) Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from its current name, i.e. “HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l.”, to “HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the change of the corporate name of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 1. Name.** The name of the company is “HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles as follows:

(a) Amendment and restatement of article 8.2(vi) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present or validly represented at the Board meeting.”

(b) Amendment and restatement of article 8.2(viii) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy by another manager, regardless of the class of the relevant managers. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignations of Mr Richard Baker as class A manager of the Company with immediate effect and (ii) grant, to the extent permissible under applicable law, discharge (quitus) to the same for his performance of his duty as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to appoint Ian Putnam, born on 26 January 1970 in Sarnia, Canada, with professional address at 15 West 38<sup>th</sup> Street - 10018 New York, USA, as new class A manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- (a) Ian Putnam, class A manager;
- (b) Dennis Darling, class A manager;
- (c) Ingrid Cernicchi, class B manager;
- (d) Tamas Mark, class B manager; and
- (e) Andrew O’Shea, class B manager.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société inscrite à la liste V du barreau and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the change of the corporate name referred to above in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the change of the corporate name and of the composition of the board of managers referred to above with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de janvier, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

sont passées les résolutions de l’associé unique de HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197740 (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> juin 2015 par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2088 du 14 août 2015.

#### **A COMPARU:**

HBS Global Properties LLC, une société à responsabilité limitée existant sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, County de New Castle, état du Delaware, 19808 Etats-Unis d’Amérique, immatriculée au State of Delaware Secretary of State sous le numéro 150915590 - 5765550 (l’Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Aisling Murphy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de Société, qui est de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et renonce, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation;

II. l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du Luxembourg datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. l'Associé Unique a été convoqué pour prendre des décisions sur les points suivants:

(1) Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle de «HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l.» en la dénomination «HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.»;

(2) Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné au point (1) ci-dessus;

(3) Pouvoir donné en relation le point (1) ci-dessus;

(4) Modification de l'article 8 des Statuts de la société;

(5) Reconnaissance de la résignation de M. Richard Baker en tant que gérant de catégories A en tant que gérant de la catégorie B et nomination de M. Ian Putnam en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet immédiat; et

(6) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de «HBC Sally Luxembourg Holding Company II S.à r.l.» en la dénomination «HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.» .

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "HBS Global Properties Luxembourg II S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts:

a) Modifier et reformuler l'article 8.2(vi) des Statuts comme suit:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente physiquement ou valablement représentée à la réunion du Conseil.»

b) Modifier et reformuler l'article 8.2(viii) des Statuts comme suit:

«(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration donnée à un autre gérant, indépendamment de la classe du gérant. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Si des appels téléphoniques ou des vidéo conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de (i) reconnaître la résignation de M. Richard Baker en tant que gérant de catégories A effet immédiat et (ii) lui donner, dans les limites de la loi applicable, décharge (quibus) pour l'exercice de ses fonctions en tant que gérant de la Société.

L'Associé Unique décide de nommer Ian Putnam, né le 26 janvier 1970 à Sarnia, Canada avec adresse professionnelle à 15 West 38<sup>th</sup> Street, en tant que nouveau gérant de la classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Associé Unique reconnaît que la composition du conseil de gérance de la Société est dorénavant comme suit:

(f) Ian Putnam, gérant de classe A;

- (g) Dennis Darling, gérant de classe A;
- (h) Ingrid Cernicchi, gérant de classe B;
- (i) Tamas Mark, gérant de classe B; et
- (j) Andrew O'Shea, gérant de classe B.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus et donne par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, avec plein pouvoir de substitution, chacun d'eux agissant individuellement et dans l'intérêt de la Société, de procéder (i) à l'enregistrement de la modification de la dénomination sociale mentionnée ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société et de pourvoir à la signature dudit registre, (ii) à l'accomplissement du dépôt des documents pertinents concernant la modification de la dénomination sociale et de la composition du conseil de gérance de la Société mentionnées ci-dessus au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, et (iii) de procéder à toute autre formalité nécessaire, exigée, désirée ou utile à l'accomplissement et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016073463/188.

(160037995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

### **IPASE LUX S.à r.l., IPASE LUX S.à r.l., Incentive Partners Accord Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6360 Grundhof, 4-6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 204.253.

#### — STATUTS

L'an deux mille seize, le douze février.

Par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

Ont comparu

1) Monsieur Fadhel AKREMI, commerçant, né le 05 août 1958 à Tunis(Tunisie) (matr: 1958.08.05 00074) demeurant à L-9415 Vianden,4, Rue de Huy, de nationalité belge.

2) Monsieur Temime ADEL, commerçant, né le 01 juillet 1988 à Sidi Messaoud (Tunisie), demeurant à F-84500 Bollene, résidence Le Beau Site BATC2, de nationalité française.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** La société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

La société prend la dénomination suivante: "Incentive Partners Accord Service Luxembourg S.à.r.l.". en abrégé "IPASE LUX S.à r.l"

**Art. 2. Siège.** Le siège social de la société est établi au Grundhof. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations généralement quelconque se rapportant directement ou indirectement à:

- 1) - Import-export de toutes marchandises.
- 2) - L'exploitation de supermarché (Alimentation générale, fruits et légumes-boucherie-services traiteur- poissonnerie-boulangerie-pâtisserie articles cadeaux gadgets-tabacs-cigarettes-boissons spiritueux et non alcooliques).
- 3) - Vente en gros et en détail de produits alimentaires.

- 4) - L'exploitation et la gérance d'hôtels, établissements d'hébergements, de motels et de campings.
- 5) - L'exploitation de restaurants, cafétérias, clubs d'animations, de snacks, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.
- 6) - L'exploitation de stations de services et vente de carburants et autres produits combustibles et pétroliers, charbons d'allumage, charbons de bois, bûches de bois, gaz en bonbonne.
- 7) La vente des meubles, châssis, portes, en pvc et en aluminium, gardes de corps, et des objets d'arts décoratifs en fer forger.
- 8) -Gestion immobilière (vente, achat, la négociation, la gestion, la location, et les gérances de biens immobiliers bâtis ou non bâtis).
- La fourniture de mains d'oeuvres pour l'exercice de travaux relevant de son objet social.
  - La société pourra réaliser son objet social tant en Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.
  - La société pourra dans le sens le plus large, se livrer à toutes les activités et accomplir toutes opérations mobilières, immobilières et financières, commerciales, industrielles ou civiles qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui pourrait en faciliter la réalisation et le développement.
- La société peut agir tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers ou en participation.
- Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, prises de participations, fusionner, dans toutes sociétés ou entreprises, ayant un objet similaires, analogue ou connexe au sien, et susceptible de contribuer à son développement ou de nature à favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

**Art. 5. Capital - Parts sociales.** Le capital social entièrement libéré est fixé à soixante-quinze mille cinq cent euros «75.500. euros», divisé en trois cent deux parts sociales 302 d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros chacune «250 euros».

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 6. Souscription du capital - Parts sociales.** Le capital social est illimité.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré par:

1. Monsieur AKREMI FADHEL à raison de cinquante cinq mille cinq cent euros. (55.500 euros).
2. Monsieur ADEL TEMIME à raison de vingt mille euros. (20.000 euros).

**Art. 7. Fonds social.** Le capital social est représenté par des parts nominatives de deux cent cinquante euros, chacune (250), en représentation du capital social souscrit et libéré, il a été attribué à:

1. Monsieur AKREMI FADHEL à raison de deux cent vingt deux parts sociales. ....	-222-
2. Monsieur ADEL TEMIME à raison de quatre vingt parts sociales. ....	-80-
Total . . . . .	302

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées intégralement par un apport en nature de différents biens appartenant à Monsieur AKREMI FADHEL "fondateur", repris dans 7 factures annexées au présent acte, qui représentent une valeur de cinquante cinq mille euros "55.000 euros",

ET

Un apport en espèces d'un montant de "20.000 euros" versé par Monsieur ADEL TEMIME sur un compte bloqué en faveur de la société en formation, et qui représente sa participation dans le capital de la société comme fondateur aussi.

La valeur apportée à la société ressort de ces factures et l'attestation du dépôt de la somme de vingt mille euros déposé par Monsieur ADEL TEMIME, en faveur de la sté IPASE LUX en formation, qui resteront en ce qui concerne les factures, après avoir été paraphés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisées avec lui.

Le capital social se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8. Gérance - Surveillance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont en Personne physique, associé ou non nommé par l'assemblée générale.

Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

L'assemblée générale des associés fixe le nombre des gérants et, le cas échéant, leur qualité statutaire, détermine la durée de leur mandat et L'étendu de leurs pouvoirs.

L'assemblée générale des associés fixe le nombre des gérants et, le cas échéant, leur qualité statutaire, détermine la durée de leur mandat et l'étendu de leurs pouvoirs.

A défaut d'interdiction sur la durée de ce mandat, il sera censé conférer sans limitation de durée.

S'ils sont plus de deux, les gérants forment un collège de gérance. Lequel délibère valablement lorsque la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le gérant empêché peut donner procuration à un autre membre du collège pour le représenter et voter en ses lieux et places.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la résolution proposée est rejetée.

Les décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les membres présents; les copies ou extraits sont signés par un gérant.

**Art. 9. Pouvoir de la gérance.** Le ou les gérants peuvent accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social sauf ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le ou les gérants peuvent déléguer certains de leurs pouvoirs.

Y compris la gestion journalière de la société, à telles personnes ou en dehors d'eux, et instituer des mandataires pour des objets spécieux et déterminée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

**Art. 10. Représentation-actes et actions judiciaires.** La société est représentés dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice, par le gérant s'il est unique ou par deux gérants agissant conjointement s'ils sont plusieurs Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spécieux dans les limites de leurs mandats.

**Art. 11. Assemblées générales.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le trente et un mai à dix huit heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tient le premier jour ouvrable suivant, à la même heure. S'il n'y qu'un seul associé. C'est à cette même date qu'il signe pour approbation les comptes annuels.

L'assemblée générale se réunit extraordinairement chaque fois représentant le cinquième du capital.

Les assemblées générales se tiennent à l'endroit indiqué dans les convocations

**Art. 12. Exercice social - Répartition - Année sociale - Ecritures sociales.** L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14. Dispositions transitoires - Assemblée générale extraordinaire.**

1° CLOTURE DU PREMIER EXERCICE.

Le premier exercice social commencera ce jour et finira le trente et un décembre deux mille seize.

2° PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.

La première assemblée annuelle aura lieu pour la première fois en deux mille dix-sept.

3° Par application des dispositions légales actuellement en vigueur. Il n'y a pas lieu à désignation de commissaire.

**Art. 15.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale pré mentionnée requiert le cas échéant pour chaque activité l'autorisation préalable des autorités compétentes.

*Déclaration des comparants:*

Le(s) associé(s) déclare (nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du code pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximative à 850.-EUR

*Assemblée générale*

Les associés préqualifiés en leur qualité de représentant de la totalité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Le siège social est établi à L-6360 Grundhof, 4-6 Route de Beaufort.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Monsieur Fadhel AKREMI, préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Fadhel AKREMI, Temine ADEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 février 2016. Relation: DAC/2016/2444. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016073479/148.

(160037489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Emmalux 2 S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 204.251.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christiaan VAN HOUTVEN, né le 9 juin 1969 à Lier, Belgique, demeurant à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon,

2. Madame Pascale PARASIES, née le 29 novembre 1969 à Lier, Belgique, demeurant à B-2590 Gestel, Molenveld 4, tous deux ici représentés par Monsieur François LANNERS, Company Secretary, demeurant professionnellement au L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EMMALUX 2 S.à r.l., SPF (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de

dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi sur les SPF.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi sur les Sociétés et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

6.5 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.



8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi sur les Sociétés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christiaan VAN HOUTVEN, prénommé . . . . .	6.250
2) Madame Pascale PARASIES, prénommée, . . . . .	6.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales, . . . . .	12.500

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Christiaan VAN HOUTVEN, né le 9 juin 1969 à Lier, Belgique, demeurant à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
  - Madame Pascale PARASIES, née le 29 novembre 1969 à Lier, Belgique, demeurant à B-2590 Gestel, Molenveld 4.
2. Le siège social de la Société est établi au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 février 2016. 2LAC/2016/4152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016073384/210.

(160037485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**F.C. Schengen A.s.b.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. F.C. Les Amis de la Moselle Remerschen A.s.b.l.).**

Siège social: L-5441 Remerschen, Zone de Récréation et de Sport.

R.C.S. Luxembourg F 2.676.

—  
*Generalversammlung 28.06.2011*

STATUTENAENDERUNG

Alter Text

Gesellschaftssitz: Wintringen, im Café Zenners

**Art. 1. Bezeichnung, Farbe, Ziel und Zweck, Sitz und Dauer.**

a) Bezeichnung: Der Verein trägt den Namen F.C. LES AMIS DE LA MOSELLE REMERSCHEN A.s.b.l.

d) Sitz:

Der Verein hat seinen Sitz in Wintringen im Café Zenners

**Art. 2. Mitgliedschaft. 1. Aktive Mitglieder.**

b) nicht lizenzierte Mitglieder

Die aktiven Mitglieder (a + b) zahlen einen jährlichen, von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag von maximal 500 (fünfhundert) Franken. Der jährliche Beitrag wird von der Generalversammlung festgelegt. Mitglieder unter 16 Jahren brauchen keinen Beitrag zu bezahlen, sie bekommen aber eine Mitgliedskarte. Die Zahl der aktiven Mitglieder, wenigstens zehn, ist unbeschränkt.

**Art. 3. Verwaltung.**

a) Die Generalversammlung

1. Die ordentliche Generalversammlung...

Das Protokoll der Generalversammlung wird vom Vorstand unterzeichnet.

Die Generalversammlung...

b) Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus neun Mitgliedern, welche von der Generalversammlung gewählt werden.

Die Tätigkeitssitze sind:

Der Präsident

Erster Vize-Präsident

Zweiter Vize-Präsident

Sekretär

Vize-Sekretär

Kassierer

Vize-Kassiere

Beisitzende

Der Vorstand tritt bei Bedarf zusammen, auf Einberufung des Sekretärs, auf Bitten des Präsidenten oder wenn wenigstens 1/3 der Vorstandsmitglieder es wollen, unter Mitteilung der Tagesordnung und das wenigstens 8 (acht) Mal pro Jahr.

Seine Entscheidungen sind erst dann rechtsgültig, wenn 2/3 des Vorstandes zugegen sind.

Der Präsident

Der Präsident führt den Vorsitz in allen Versammlungen.

Er vertritt und repräsentiert den Verein in allen Hinsichten im Inland und im Ausland. Er wird vertreten durch den Vize-Präsidenten.

Der Sekretär

Dem Sekretär obliegen...

Er wird vertreten durch den Vize-Sekretär

Der Kassierer

Der Kassierer...

Alle Auszahlungen die der Kassierer macht, müssen vom Vorstand genehmigt werden und die Belege müssen von wenigstens zwei anderen Vorstandsmitgliedern gegengezeichnet werden.

Er wird vertreten durch den Vize-Kassierer.

Neuer Text

Gesellschaftssitz: Remerschen, Fussballsport anlage

a) Bezeichnung: Der Verein trägt den Namen: F.C. SCHENGEN A.s.b.l.

d) Sitz

Der Verein hat seinen Sitz in Remerschen, Fussballsportanlage (Zone de Récréation et de Sport)

### **Art. 2. Mitgliedschaft. 1. Aktive Mitglieder.**

b) nicht lizenzierte Mitglieder

Die aktiven Mitglieder (a +b) zahlen einen jährlichen, von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag.

Die Zahl der aktiven Mitglieder, wenigstens zehn, ist unbeschränkt.

### **Art. 3. Verwaltung.**

a) Die Generalversammlung

1. Die ordentliche Generalversammlung...

Text streichen

Die Generalversammlung...

b) Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus 7 (sieben) Mitgliedern, welche von der Generalversammlung gewählt werden.

Die Tätigkeitssitze sind:

Der Präsident

Erster Vize-Präsident

streichen

Sekretär

streichen

Kassierer

streichen

Beisitzende

Der Vorstand tritt bei Bedarf zusammen, auf Einberufung des Sekretärs, auf Bitten des Präsidenten oder wenn wenigstens 1/3 der Vorstandsmitglieder es wollen, unter Mitteilung der Tagesordnung und das wenigstens 6 (sechs) Mal pro Jahr.

streichen

Der Präsident

Der Präsident führt den Vorsitz in allen Versammlungen.

Er vertritt und repräsentiert den Verein in allen Hinsichten im Inland und im Ausland. Er wird vertreten durch den Vize-Präsidenten.

Der Sekretär

Dem Sekretär obliegen...

text streichen

Der Kassierer

Der Kassierer...

Alle Auszahlungen die der Kassierer macht, müssen vom Vorstand genehmigt werden.

Rest streichen

Référence de publication: 2016074018/92.

(160038816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**Fidelisco Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 103, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 183.748.

*Auszug einer Außerordentlichen Generalversammlung vom 01. März 2016.*

Die Anteilseigner der Gesellschaft „Fidelisco Capital Markets S.à r.l.“, mit Sitz zu 11, Route de Mondorf, L-5441 Remerschen, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 183.748, haben beschlossen den Firmensitz zu ändern.

Die neue Adresse der Gesellschaft lautet ab dem 01. März 2016:

103, Waistroos, L-5440 Remerschen.

Die berufliche Anschrift des Geschäftsführers DU PLESSIS Pieter ändert sich auch entsprechend in 103, Waistroos, L-5440 Remerschen

Remerschen, den 01. März 2016.

Référence de publication: 2016074021/16.

(160038314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**Fine Art Consults & Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE VINGT-CINQ FEVRIER

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINE ART CONSULTS & TRADING S.A., avec siège social au 3, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2046 du 30 septembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2341 du 23 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Ina HASKAJ, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Jennifer BOUVARD, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise BRIANTAIS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes issues sous forme nominative, sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Johan SERNEE, administrateur, né le 13 mai 1948 à Den Helder (Pays-Bas), demeurant au 19, rue d'Epernay à L-1490 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. HASKAJ, J. BOUVARD, F. BRIANTAIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6430. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016074037/63.

(160038149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

#### **Green Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.642.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück.

There appeared

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on the 7<sup>th</sup> of February 2016.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, being the sole partner of the Company, represented as stated above, has requested the notary to enact the following:

- That "GREEN INVESTMENTS S.A.", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen., R.C.S. Luxembourg B 190.642, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 11<sup>th</sup>, 2014 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3274 dated November, 6<sup>th</sup>, 2014;

Such appearing party, here represented, explains:

1) - That the share capital of the Company amounts to [thirty-one thousand euro (EUR 31,000)] represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up;

2) The commercial business of GREEN INVESTMENTS S.A. has been given up.

3) Sitting in an Extraordinary General Meeting modificating the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) She appoints herself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, she irrevocably takes upon herself obligation to pay these liabilities, so that all liabilities of the company have been regulated.

5) Remaining assets have been attributed to the shareholder.

6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.

7) Managers and statutory auditor are discharged of their functions.

8) Account books and documents of the company will stay during five (5) years at the address of the Company;

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mil seize, le

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, soussigné,

A comparu

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 7 février 2016.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, étant la seule associée de la Société, et représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que "GREEN INVESTMENTS S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 190.642 a été créée suivant un acte du notaire instrumentaire, le 11 septembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3274 le 6 novembre 2014

et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

2) L'activité commerciale de la société GREEN INVESTMENTS S.A. a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire au compte.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 26 février 2016. Relation: DAC/2016/3050. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074053/95.

(160038880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

### **I.K. LUX SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 204.289.

#### STATUTS

L'an deux mille seize, le cinq février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jonathan Ali AYACHI, né le 24 Janvier 1988 à Metz (France), demeurant à F-57280 Fèves (France), 10, rue du Frère Laurent.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "I.K. LUX SERVICES".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de services, d'achat - vente et locations de véhicules neufs et d'occasions.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger. La société peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jonathan Ali AYACHI, susdit.



Elles ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'un véhicule de marque AUDI de modèle S3 SPORTBACK immatriculé avec le numéro de châssis WAUZZZ8V1E095412, d'une valeur au moins de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) appartenant à l'associé unique ainsi qu'il le déclare expressément au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4260 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Nord.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Monsieur Jonathan Ali AYACHI, né le 24 janvier 1988 à Metz (France), demeurant à F-57280 Fèves (France), 10, rue du Frère Laurent.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a Signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AYACHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074103/66.

(160038296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**Powerhouse Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.533.

—  
- Monsieur Daniel RIGNY, Administrateur de catégorie B, réside désormais au 21, Conduit Street, W1S 2XP Londres, Royaume-Uni

Luxembourg, le 23 février 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour Powerhouse Management SA*

Référence de publication: 2016074907/12.

(160039114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Pax-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.856.

—  
Je soussigné, Monsieur Paul AGNES, vous informe par la présente de la démission de mon poste d'administrateur de la société PAX-MEDIA S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B85856 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, ceci avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Paul AGNES

*Administrateur*

Référence de publication: 2016074912/13.

(160038968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Propneu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.612.

—  
EXTRAIT

- La société a été informée de la démission de M. Alexandre TASKIRAN de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la Société en date du 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPNEU S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016074923/13.

(160039022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Pure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.513.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 février 2016  
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016074925/15.

(160039228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**R.H.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.703.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen General Versammlung vom 1. Dezember 2015*

Folgender Beschluss wurde einstimmig gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Gemäß einer Anteilsveräußerung vom 1. Dezember 2015, zwischen Frau Astrid HEINEN-HEUSCHEN/Roger HEINEN und Herrn Henri RINNEN, sind die Anteile der Gesellschaft nunmehr wie folgt verteilt:

1) Henri RINNEN, ZWEIUNDFUNFZIG ANTEILE . . . . .	52
2) TRANSPORT ROGER HEINEN, ACHTUNDVIERZIG ANTEILE . . . . .	48
TOTAL, EINHUNDERT ANTEILE . . . . .	100

In Ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärten Frau Astrid HEINEN-HEUSCHEN und Herr Henri RINNEN, die Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 und f. des luxemburgischen Zivilgesetzbuchs.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. März 2016.

*Für R.H.T.*

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

THG Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016074927/23.

(160039267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Panattoni Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016074896/11.

(160038979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Panattoni Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.485.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PG Europe S.à r.l, société à responsabilité limitée, a Luxembourg limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under the number B 184 024,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed “ne varietur” by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Panattoni Germany Holding S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 187 485, having its registered office at 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 20 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2089 of 7 August 2014. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, pre-named, on 24 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3612 of 24 October 2014.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder resolves to create a new class of shares in the corporate capital of the Company, namely Class C shares having all the same rights and obligations as the Shares and all having a par value of EUR 1.- each, and to convert 1,875 existing Class A shares in the Company into 1,875 class C shares in the Company having a par value of EUR 1.- each.

Consequently, the corporate capital of the Company will then be set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each divided into (i) one thousand eight hundred and seventy five (1,875) class A shares; (ii) eight thousand seven hundred and fifty (8,750) class B shares (i) one thousand eight hundred and seventy five (1,875) class C shares.

*Second Resolution*

The sole shareholder resolves to amend of the article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following content:

“**Art. 6.** The Company’s share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each divided into (i) one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) class A shares (the “A Shares”) and (ii) 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) class B shares (the “B Shares”) and (iii) one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) class C (the “C Shares” and together with the A Shares and the B Shares hereinafter the “Shares”)

*Third Resolution*

With effect as from the present resolutions and for an unlimited period of time the sole shareholder resolves to appoint the following person as new manager A of the Company:

Mr Fred-Markus BOHN, manager, born on 19 October 1969 in Rehren (Germany), residing at Am Neuengammer Hausdeich, 238, D-21039 Hamburg (Germany).

*Expenses:*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PG Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit du Luxembourg, ayant son siège sociale 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.024

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Panattoni Germany Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 485, ayant son siège social au 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2014, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2089 du 7 aout 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 24 octobre 2014, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3612 du 28 novembre 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir la catégorie de parts sociales C ayant les mêmes droits et obligations que les autres actions et dont la valeur nominale sera d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associée unique décide de convertir 1.875 parts sociales de classe A de la Société en 1.875 parts sociales de classe C de la Société ayant une valeur nominale de 1 euro chacune.

En conséquence le capital social de la société sera fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de 1 EUR (un Euro) chacune, divisé en (i) mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de classe A, (ii) huit mille sept cent cinquante (8,750) parts sociales de classe B et en (iii) mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de classe C.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 12,500 EUR (douze mille cinq cent Euro) représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur de 1 EUR(un Euro) chacune, divisé en divisé en (i) mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de classe A, (ii) huit mille sept cent cinquante (8,750) parts sociales de classe B et en (iii) mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de classe C».

*Troisième résolution*

Avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée illimitée, l'associée unique décide de nommer la personne suivante comme gérant A de la société:

Monsieur Fred-Markus BOHN, gérant de société, né le 19 octobre 1969 à Rehren (Allemagne) demeurant au Am Neuengammer Hausdeich 238, D- 21039 Hamburg (Allemagne).

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Junglinster, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2016. Relation GAC/2016/1502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016074897/109.

(160038980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**P & F Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5401 Ahn, 5, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 186.806.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 25/03/2015*

L'assemblée est ouverte à 15 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence: Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

- Changement d'adresse du siège social de la société et approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société P & F GROUP S.à r.l.

5, rue des Vignes

L-5401 Ahn

- Changement d'adresse du gérant unique

Entre autre, le président a validé et approuvé, le changement d'adresse du «gérant unique» de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo et ceci à partir de ce jour:

5, rue des Vignes

L-5401 Ahn

- Changement d'adresse de l'associé

Entre autre, le président a validé et approuvé, le changement d'adresse de «l'associé», la société FERNANDES GROUP S.à r.l. / R.C.S.L.: B 141 240 et ceci à partir de ce jour:

5, rue des Vignes

L-5401 Ahn

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16:00 heures

Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

Ehnen, le 25 mars 2015.

Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo.

Référence de publication: 2016074893/28.

(160039568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Os Aguias Band a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg F 10.736.

STATUTS

Les soussignés, dénommés ci-après membres fondateurs:

1. DE SOUSA Joaquim, 7 rue G. Clemenceau L-1344 GASPERICH, Luxembourgeoise, Ingénieur de Son Audio-visuel
2. CLAUDIANO Carlo, 210 rue du Clopp L-4810 RODANGE, Luxembourgeoise, Agent d'Assurance
3. LIMA FRANCA DOS SANTOS Antonio Paulo, 2A rue du Lohr L-4987 SANEM, Portugaise Employer
4. NUNES TRAVESSA Antonio, 307 rue de Beggen L-1221 Luxembourg, Portugaise, Maitre Coiffeur
5. PINTO BASTOS Antonio Maria, 3 rue de Barnich B-6781 SELANGE, Chauffeur Livreur

6. Da SILVA RODRIGUES Telma, 6 rue de l'église L- 3833 SCHIFFLANGE, Institutrice Primaire, Portugaise
7. Dos SANTOS Jorge Paulo, 62 rue d'Olingen L-6914 ROODT-SYRE, Coiffeur, Portugaise,
8. DOS SANTOS RIBEIRO José Mario, 12b rue de Reckange L- 7788 BISSEN, Délégué Commercial, Portugaise
9. SILVA VIEIRA Avelino, 1 Place PJ Charles Mullendorff L-2179 LUXEMBOURG, sans profession, Portugaise

Créent par la présente association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de «OS AGUIAS BAND A.s.b.l». Elle a son siège à Luxembourg, 307 rue de Beggen L-1221 Luxembourg, elle fait suite à l'association de fait Os Aguias Band.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques culturelles
- Promouvoir la musique de toutes nationalités de tout genre
- Promouvoir des concerts musicaux

**Art. 3.** La durée de l'association est indéterminée

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de (5) cinq.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours. À partir de l'envoi de la mise en demeure

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- En cas d'infraction grave aux présents statuts
- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration
- Tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressé un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

- Modification des statuts et règlement interne
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
- Approbation des budgets et comptes
- Dissolution de l'association

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions: de président représente l'association, vice-président représente l'association en cas d'absence du président, le secrétaire est le responsable par les écrits de l'association, et le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les

membres dans son absence ou par délégation. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association d'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de 5 membres du conseil d'administration engage l'association

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un des ses membres ou à un tiers

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maximal pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 euros/année index able, index actuel Janvier 2016

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet du budget pour l'exercice suivant. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opère conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale

**Art. 23.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons ou legs en sa faveur
- Les recettes des activités

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

Référence de publication: 2016074892/99.

(160039168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.085.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> mars 2016, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- La société International Audit Services S.à r.l. ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la société avec effet au 28 janvier 2016 et ce jusqu'à à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074894/14.

(160039076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Arkham International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ARKHAM INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 15 février 2016*

- Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Hamel en sa qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Marie-Aleth Hendessi, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur/Président du Conseil d'Administration viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit: Madame Marie-Aleth Hendessi (Président du Conseil d'Administration), Madame Alexandra Corre et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016072041/19.

(160035732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**RSF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 204.000.

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on the twenty second day of January,

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

European Optical Manufacturing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at, 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.493 and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "RSF Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.



### **Art. 3. Corporate Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may in particular perform operations pertaining to the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to

be shareholder(s). If several managers have been appointed, the general meeting of shareholders has the possibility (but not the obligation) to appoint them respectively as class A managers of the Company (the Class A Managers) and as class B managers of the Company (the Class B Managers).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager of the Company, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company or two managers acting jointly.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, in the event that the general meeting of shareholders has appointed Class A Managers and Class B Managers, at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager shall be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, in the event that the general meeting of shareholders has appointed Class A Managers and Class B Managers, any resolution shall not validly be passed unless it is also approved by at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager or, (ii) in case of plurality of managers, the sole signature of any of the managers or, (iii) in the event the general meeting of shareholders has appointed Class A Managers and Class B Managers, the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or, (iv) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Art. 12. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board of managers or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year.**

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 16. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).**

16.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

16.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

### **Art. 17. Allocation of profits.**

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager of the Company, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

### *Subscription and payment*

Thereupon European Optical Manufacturing S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christophe Gammal, managing director, born on August 9, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Nicolas Poncelet, private employee, born on June 16, 1979 in Arlon, Belgium, professionally residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de janvier;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

European Optical Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B122.493 et ayant un capital social de 12.500 EUR,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de la Société est «RSF Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés, agissant conformément aux conditions décrites en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales et autres établissements peuvent être créés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil de gérance. Si ce dernier considère que des développements politiques, militaires ou

autres événements se sont produits ou sont imminents et que lesdits développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les facilités de communication entre cet établissement et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète desdites circonstances. De telles mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et / ou émettre des titres de créance ou autres titres de participation négociables, à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur l'intégralité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut notamment réaliser des opérations liées à l'acquisition, au développement, à la promotion, à la vente, à la gestion et / ou à la location de biens immobiliers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes les opérations y étant associées, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location des biens immobiliers.

3.4. La Société peut généralement employer toutes les techniques et tous les instruments associés à ses investissements aux fins de leur gestion effective, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations du taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut participer à toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi qu'à toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui favorisent ou se rapportent, directement ou indirectement à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement comparable affectant un ou plusieurs associés ne mettent pas fin à la Société.

## **II. Capital - Parts Sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe les conditions de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance se compose d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Lorsque plusieurs gérants sont nommés, l'assemblée générale des associés a la possibilité (mais pas l'obligation) de les nommer respectivement en tant que gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et en tant que gérants et classe B (les Gérants de Classe B).

7.2. Les gérants peuvent être démis de leurs fonctions ad nutum (sans motifs) à tout moment.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui disposera de tous les pouvoirs en vue d'accomplir et d'approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société ou deux gérants agissant conjointement, à un ou plusieurs mandataires, qu'ils soient ou non associés, pour des questions déterminées.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance doit se réunir aussi souvent que nécessaire aux fins de protéger les intérêts de la Société ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Un avis de convocation écrit à une réunion du conseil de gérance doit être remis à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas, la nature de ces circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir pleine et entière connaissance de l'ordre du jour de cette réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par voie de consentement écrit, que ce soit par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter.

9.5. Le conseil de gérance ne peut dûment délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B ont été nommés par l'assemblée générale des associés, au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B devront également être présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont dûment adoptées par la majorité des votes exprimés et, dans le cas où des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B ont été nommés par l'assemblée générale des associés, toute résolution du conseil de gérance devra également être approuvée par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées au procès-verbal de la réunion signé par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication comparable permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre et de parler avec les autres participants. L'emploi de ces moyens pour participer à une réunion est réputé constituer une participation en personne à cette réunion.

9.7. Les décisions par voie de circulaire signée par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques de la résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société est engagée à l'égard des tiers par (i) la seule signature de son gérant unique ou, (ii) en cas de pluralité de gérants, la seule signature de tout gérant ou, (iii) dans le cas où des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B ont été nommés par l'assemblée générale des associés, la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou, (iv) la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) disposant des pouvoirs spécifiques qui leur ont été délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants n'engagent aucune responsabilité personnelle, en raison de leurs fonctions, dans le cadre des engagements qu'ils ont régulièrement conclu au nom de la Société, sous réserve qu'un tel engagement soit conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

**Art. 12. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence des Statuts au conseil de gérance ou à une pluralité de gérants doit être entendue comme une référence à ce gérant unique, selon les besoins.

#### IV. Assemblées générales des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives en dépit du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

13.3. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité en qualité de mandataire, aux termes d'une délégation de pouvoirs écrite remise par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, aux fins qu'elle le représente au cours d'une assemblée générale des associés.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq, leurs résolutions doivent être adoptées par voie de circulaire, dont le texte sera transmis à tous les associés par écrit, par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés peuvent exprimer leur vote en signant la circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques d'une résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont dûment adoptées que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital.

14.3. En revanche, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou en vue de la dissolution et liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que pour autant qu'elles soient prises à la majorité des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

14.4. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société sont soumis au consentement unanime des associés.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque exercice.

15.2. Pour chaque exercice, en référence à la clôture de l'exercice de la Société, le conseil de gérance établira le bilan de même que le compte de résultat de la Société et un inventaire qui contiendra l'indication de la valeur des avoirs de la Société et de toutes ses dettes, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (le cas échéant) et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut examiner l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

##### Art. 16. Commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé.

16.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, si la société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, les comptes de la Société doivent être contrôlés par un commissaire-aux-comptes. Un réviseur d'entreprises agréé sera désigné dans les cas où l'exonération de l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et les comptes et états financiers des sociétés, telle qu'amendée, ne s'applique pas.

16.2. Les associés désignent les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leurs émoluments et les conditions de leur mandat, lequel ne peut être supérieur à six (6) ans. Le mandat des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés peut être renouvelé.

##### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et paiement*

Ces faits exposés, European Optical Manufacturing S.à r.l., identifiée et représentée de la manière susmentionnée, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les payer intégralement par voie d'apport en numéraire s'élevant à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les frais, coûts, émoluments et charges de toute nature à la charge de la Société en connexion avec sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes immédiatement après la constitution de la Société:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Gammal, directeur, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer; et

- M. Nicolas Poncelet, employé privé né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par les présentes que, sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire, ce dernier a apposé sa signature sur le présent acte, ainsi que le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2774. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068334/461.

(160031083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.